DOSSIER DE CANDIDATURE

Formation CNC Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
Promotion 2024/2025

ARIFTS Site Rezé **Vos interlocuteurs :** Responsable de Formation : Corinne GUYOMAR DIT LEDAN Coordinatrice : Carole BUFFA POTENTE Assistante : Jessica Pluet 02 40 84 29 84– fq-mjpm@arifts.fr	**Lieu de formation :** ARIFTS Site Rezé 10 rue Marion Cahour 44400 REZÉ

PROCEDURE D'ADMISSION

- Le dossier de candidature est à renseigner le plus précisément possible et à nous renvoyer accompagné des pièces justificatives (par mail à fq-mjpm@arifts.fr) au plus tard le 02/04/2024. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.
- A réception de votre dossier, nous vous contacterons pour fixer un entretien de positionnement, permettant de valider les pré-requis d'entrée en formation, vérifier l'adéquation entre votre projet et la formation, étudier les éventuels allègements/dispenses (sur les formations concernées par ces modalités)
- Votre dossier sera ensuite étudié en commission d'admission qui valide ou non votre entrée en formation. L'avis vous sera transmis par mail.

IDENTITE

Civilité	☐ Madame	☐ Monsieur	
NOM de naissance			
NOM d'usage			
Prénom.s			
Date de naissance			
Ville de naissance		Département de naissance	
N° sécurité sociale			
Adresse			
Complément d'adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone portable			
Email			
Personne à contacter en cas d'urgence			
Téléphone			

SITUATION DE HANDICAP ☐ Oui ☐ Non

Si oui,

Reconnaissance RQTH acquise :	☐ Oui ☐ Non
Dossier MDPH en cours de reconnaissance :	☐ Oui ☐ Non
Limitation ou déficience susceptible de nécessiter l'engagement d'une demande :	☐ Oui ☐ Non
Bénéficiaire d'un aménagement scolaire dans les cursus antérieurs :	☐ Oui ☐ Non

Ces informations permettront de recenser les personnes susceptibles d'être accompagnées dans des demandes et/ou aménagements dès le début de la formation.

DIPLÔME.S ET QUALIFICATION.S

Année	Diplôme	Indiquez si obtenu ou niveau atteint	Nom de l'établissement

Cf. liste des pièces à joindre

EXPERIENCE.S PROFESSIONNELLE.S EN LIEN AVEC LA FORMATION

Période	Structure	Poste occupé	Missions

Cf. liste des pièces à joindre

STAGE.S EN LIEN AVEC LA FORMATION

Période et durée	Structure	Poste occupé	Missions

Cf. liste des pièces à joindre

SITUATION ACTUELLE

☐ Salarié			
Date d'entrée		Type de contrat	
Poste occupé		Depuis	
Fonction			
☐ Demandeur d'emploi			
N° Identifiant Pôle Emploi		Région Pôle Emploi	
☐ Autre			
Précisez			

EMPLOYEUR

Siège Social				Lieu de travail	
Entité				Entité	
SIRET				SIRET	
Statut	☐ Public	☐ Privé à but lucratif	☐ Privé à but non lucratif		
Adresse				Adresse	
Complément d'adresse				Complément d'adresse	
CP Ville				CP Ville	
Signataire convention de formation				Interlocuteur	
Nom et Prénom				Nom et Prénom	
Fonction				Fonction	
N° téléphone				N° téléphone	
Email				Email	
Adresse à utiliser pour la convention de formation				☐ Siège social	☐ Lieu de travail
Si financement employeur, entité à facturer				☐ Siège social	☐ Lieu de travail

FINANCEMENT ENVISAGE DE LA FORMATION *

☐ Auto-financement	☐ CPF (Montant : _____ €) ☐ pendant le temps de travail ☐ hors du temps de travail
☐ Employeur	☐ CPF Transition Pro
☐ OPCO : _____	☐ Pôle Emploi
☐ Autre (précisez)	

** Le financement définitif sera validé avant la signature de la convention de formation.*

Demandeur d'emploi

Si vous êtes demandeur d'emploi (que votre formation soit financée par Pôle Emploi ou non), il est nécessaire que vous informiez votre conseiller de votre projet de formation, et que vous nous indiquiez si nous devons déclarer ou non votre entrée en formation auprès de Pôle Emploi.

NOM : **Prénom :**

VOS ATTENTES PAR RAPPORT A LA FORMATION

Quelles sont vos principales attentes par rapport à la formation ?

Quels sont vos principaux atouts pour mener à bien ce projet de formation ?

Quels seraient vos freins pour mener à terme ce projet de formation ?

Avez-vous identifié des moyens permettant de pallier ces freins ?

Quelles sont les problématiques que vous souhaitez aborder lors de la formation ?

Quelles compétences souhaitez-vous acquérir ?

A l'issue de la formation, quel projet professionnel envisagez-vous ?

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Tout dossier incomplet ne sera pas traité - NE PAS AGRAFER LES DOCUMENTS

☐ Copie recto verso de la pièce d'identité
☐ Un curriculum vitae présentant de façon détaillée votre trajectoire personnelle et professionnelle incluant la formation initiale et continue
☐ Une lettre de motivation qui s'articule autour de 3 dimensions qui font lien entre elles, à savoir : l'état de votre parcours de formation et professionnel (y compris le bénévolat, s'il a lieu), votre motivation à entrer en formation, la représentation que vous vous faites du métier de MJPM
☐ 1 photo identité avec nom et prénom inscrits au dos (possibilité de la fournir en version numérique format .jpeg uniquement)
☐ Photocopie de tous les diplômes
☐ Une ou des fiche(s) de poste précisant les fonctions et activités exercées
☐ Le document ci-joint de demande de dispense et/ou d'allègement, le cas échéant
☐ Justificatifs nécessaires pour la demande d'allègement ou de dispense
☐ Un chèque de 150 € couvrant les frais de gestion administrative et l'étude du dossier de candidature, à l'ordre de : ARIFTS, à envoyer par voie postale (non remboursable)

Comment avez-vous connu l'Arifts et cette formation ?

☐ Site internet Arifts
☐ Site moncompteformation.gouv.fr
☐ Réseaux sociaux
☐ Portes ouvertes
☐ Ancien étudiant/stagiaire
☐ Presse écrite
☐ Autre .....

Je soussigné.e, , certifie l'exactitude des informations renseignées dans ce dossier de candidature et demande à m'inscrire à la formation « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

Fait à
Le

Signature candidat

Fait à
Le

Signature Employeur
(Uniquement si financement employeur)

Règlement d'admission 2024-2025

FORMATION « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

L'admission est organisée par l'ARIFTS à qui il revient donc de s'assurer que les candidats remplissent les conditions requises. Cette formation s'adresse :
- Professionnels délégués ç la tutelle au sein d'associations tutélaires ou préposés d'établissement
- Personnes en reconversion professionnelle

Les candidats à cette formation font l'objet d'une sélection au regard des pré-requis obligatoires :
- Etre titulaire d'un diplôme enregistré au RNCP au niveau 5 (BTS, DUT, DEUG, etc.) au moins,
- ou d'un diplôme européen équivalent
- ou expérience d'au moins trois ans dans un emploi exigeant un diplôme ou titre de niveau 5 (cf fiche de poste de la Convention collective applicable)

Le dépôt à l'ARIFTS d'un dossier de candidature comprend le dossier de candidature dûment complété, accompagné des pièces justificatives demandées (selon la liste des pièces sur le dossier de candidature).

La période d'inscription est fixée par l'établissement de formation et rendue publique. Pour l'année 2024-20245, la période d'inscription est du 11 septembre 2023 au 1er avril 2024. Aucun dossier ne sera pris en compte en dehors de ces dates.

Tout dossier incomplet à la date de clôture des candidatures entraîne l'annulation de la demande. En cas de force majeure[1], l'appréciation de la situation relève d'une décision du directeur général de l'ARIFTS ou de son représentant. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination du candidat.

L'étude du dossier de candidature est réalisée par le coordinateur de formation et/ou le responsable de la formation, et si nécessaire avec le directeur du pôle. Elle permet également de vérifier les pré-requis d'entrée en formation. Elle doit notamment permettre d'apprécier les aptitudes et motivations du candidat au regard du projet de formation ainsi que la cohérence avec son projet professionnel.

Il s'agira en particulier de :

- Viser une relecture du parcours professionnel, expérientiel et de formation du candidat.
- Vérifier un certain degré d'adéquation entre projet professionnel, projet de formation et projet personnel en interrogeant la pertinence de cette formation.
- Repérer des recherches d'évolution et des potentialités d'apprentissage, en termes d'ouverture, d'aptitude au changement et d'inscription dans une démarche de formation dynamique.

Un entretien de positionnement en présentiel ou à distance sera également réalisé par le responsable de formation ou le coordinateur de formation.

Le responsable de formation arrête la liste des candidats admis à suivre la formation à savoir la liste principale des personnes admises en formation ainsi qu'une liste complémentaire. La liste principale est arrêtée en fonction :
- du nombre de places ouvertes à l'admission, soit 30,
- du respect des conditions préalablement énoncées dans ce règlement.

Une liste complémentaire est établie si le nombre de candidats est supérieur à l'effectif prévu.

La liste complémentaire vise à pallier les désistements des candidats classés sur la liste principale. Le remplacement des désistements intervient jusqu'à la veille de l'entrée en formation. Passé ce délai, la liste complémentaire n'est plus valide.

Le 7 septembre 2023

[1] Un cas de force majeure est défini comme tout évènement extérieur aux parties, imprévisible et irrésistible.